

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

lundi 10 octobre 2011 à 15 h 30

à CHALLENGER, 1 avenue Eugène Freyssinet – 78280 GUYANCOURT

sommaire

page

Message du président.....	1
Le groupe Bouygues au 1 ^{er} semestre 2011.....	2
Résultats des 5 derniers exercices.....	4
Ordre du jour.....	5
Projet de résolutions.....	5
Participation à l'assemblée générale extraordinaire.....	6
Demande d'envoi de documents et renseignements.....	9

BOUYGUES

Message du Président

- **OPRA DE 1,25 MILLIARD D'EUROS PORTANT SUR 11,7 % DU CAPITAL⁽¹⁾**
- **PRIX D'OFFRE DE 30 EUROS, SOIT 30 % DE PRIME SUR LE COURS DE CLÔTURE DU 30 AOÛT 2011**
- **FORTES MARGES DE MANŒUVRE FINANCIÈRES CONSERVÉES**
- **SCDM N'APPORTERA PAS SES TITRES À L'OFFRE**
- **EFFET RELUTIF DE 11 % ESTIME SUR LE BNPA⁽²⁾**

L'assemblée générale extraordinaire de Bouygues S.A. est convoquée, conformément à la loi et à nos statuts, afin de soumettre à votre approbation une opération d'offre publique de rachat d'actions (OPRA) aboutissant en cas de succès à une réduction du capital de votre société.

Le conseil d'administration de Bouygues, réuni le 30 août 2011, a en effet annoncé un projet d'offre publique de rachat par la société de ses propres actions d'un montant maximum de 1,25 milliard d'euros portant sur un maximum de 11,7 % du capital de la société au prix de 30 euros par action. Les actions ainsi rachetées seront annulées.

Le prix de 30 euros par action représente une prime de 30 % sur le cours de clôture du 30 août 2011 et une prime de 29 % par rapport au cours moyen du mois d'août 2011. Il est déterminé sur la base d'une analyse multicritères qui sera détaillée dans le document d'offre. Le conseil d'administration de Bouygues a retenu le cabinet Ricol Lasteyrie en qualité d'expert indépendant pour délivrer une attestation sur le caractère équitable pour les actionnaires des conditions financières de l'opération. Cette expertise sera présentée le 20 septembre 2011 au conseil d'administration de Bouygues qui émettra un avis motivé sur l'offre. Elle sera également reprise dans la note d'information relative à l'OPRA qui donnera aux actionnaires tous les détails sur cette opération.

Ainsi, face à la baisse récente et massive de son cours de bourse dans des volumes significatifs, Bouygues propose à travers cette opération d'offrir aux actionnaires qui le souhaitent une opportunité de liquidité leur permettant de bénéficier d'une prime de 29 % sur le cours moyen un mois.

Pour les actionnaires désirant accompagner le Groupe dans la durée, cette opération préserve leurs intérêts. Elle devrait en effet être fortement relative sur le bénéfice net par action (environ 11 % sur le BNPA⁽²⁾ avec une hypothèse d'apport de 100 % des actions visées).

SCDM, qui détient 18,6 % du capital de Bouygues au 31 août 2011, a fait part de son intention de ne pas apporter ses titres à l'offre.

Ce projet est une opération de bonne gestion financière qui ne se fait pas au détriment des équilibres financiers et de la stratégie industrielle de Bouygues. Je suis confiant dans les perspectives du Groupe qui continuera de privilégier une croissance rentable sur le long terme.

Le 16 septembre 2011,

Martin Bouygues
Président-directeur général



⁽¹⁾ sur la base du nombre d'actions au 30 août 2011.

⁽²⁾ bénéfice net par action 2011 calculé sur la base du consensus FactSet de résultat net part du Groupe, diminué de l'impact en année pleine des frais financiers après impôts liés à l'opération. Le nombre d'actions retenues pour le calcul du BNPA tient compte d'une hypothèse d'apport de 100 % des actions visées.

Le groupe BOUYGUES au premier semestre 2011

**SOLIDES PERFORMANCES OPÉRATIONNELLES CONFIRMÉES
PAR UNE PROGRESSION DES RÉSULTATS AU DEUXIÈME TRIMESTRE**
CHIFFRE D'AFFAIRES : 15,2 milliards d'euros (+ 4 %)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT : 752 millions d'euros (+ 6 %)
OBJECTIF DE CHIFFRE D'AFFAIRES REVU EN HAUSSE À 32 milliards d'euros

Au premier semestre 2011, Bouygues enregistre de solides performances opérationnelles qui confortent le plan de marche de tous les métiers pour l'année. Le pôle Construction renoue avec la croissance et améliore sa rentabilité, TF1 confirme son redressement et Bouygues Telecom poursuit sa stratégie de croissance dans un environnement très concurrentiel.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe croît de 4 % au premier semestre 2011 (+ 1 % à périmètre et change constants) et s'établit à 15,2 milliards d'euros. Le résultat opérationnel courant est en hausse de 6 % à 752 millions d'euros. Le résultat net ressort à 391 millions d'euros au premier semestre,

en retrait de 141 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la diminution de la contribution d'Alstom (- 122 millions d'euros par rapport au premier semestre 2010) et la prise en compte d'éléments non récurrents au premier trimestre 2010 à hauteur de 41 millions d'euros.

Les résultats du deuxième trimestre 2011 sont en amélioration par rapport au deuxième trimestre 2010. Le chiffre d'affaires progresse de 4 %, le résultat opérationnel courant de 11 % et le résultat net de 2 %.

La structure financière reste très saine avec un endettement net quasi stable par rapport à fin juin 2010.

Chiffres clés

(millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2011	Variation
Chiffre d'affaires	14 655	15 214	+ 4 %
Résultat opérationnel courant	711 ⁽¹⁾	752	+ 6 %
Résultat opérationnel	698	752	+ 8 %
Résultat net part du Groupe	532	391	- 27 %
Endettement net ⁽²⁾	4 205	4 341	+ 136
Ratio d'endettement ⁽²⁾	43 %	42 %	- 1 pt

(1) Le chiffre publié le 31 août 2010 ressort à 698 millions d'euros. -13 millions d'euros ont été reclassés en autres produits et charges opérationnels chez Colas.

(2) Fin de période.

Commentaires par métier

Le pôle Construction renoue avec la croissance et améliore sa rentabilité. Il enregistre une bonne activité commerciale.

Les performances opérationnelles de **Bouygues Construction** sont satisfaisantes au premier semestre. Le chiffre d'affaires s'élève à 4 705 millions d'euros, en hausse de 4 % (+ 5 % en

France et + 2 % à l'international). La marge opérationnelle est solide à 3,5 % et le résultat net ressort à 94 millions d'euros (+ 6 %).

L'activité commerciale a été très bonne avec des prises de commandes de 6,1 milliards d'euros au premier semestre 2011, stables par rapport au niveau élevé du premier semestre 2010. Le carnet de commandes s'établit à un niveau record

de 15,5 milliards d'euros, en progression de 12 % par rapport au 30 juin 2010. Il inclut le projet Balard à hauteur de 1 milliard d'euros.

Le premier semestre de **Bouygues Immobilier** est en ligne avec le plan de marche de l'année. Le chiffre d'affaires ressort à 1 098 millions d'euros, en baisse de 16 %. L'Immobilier d'entreprise est en recul de 47 %, pénalisé par une base de comparaison élevée au premier semestre 2010. Le chiffre d'affaires du Logement diminue de 6 % au premier semestre mais a renoué avec la croissance au deuxième trimestre 2011. La marge opérationnelle courante et le résultat net sont stables, respectivement à 8,3 % et 56 millions d'euros.

Après une année 2010 record, les réservations de logements restent à un niveau élevé et s'établissent à 990 millions d'euros. Les réservations en Immobilier d'entreprise sont en forte progression à 324 millions d'euros dans un marché qui reste hésitant. Au total, les réservations sont en hausse de 6 % par rapport au premier semestre 2010, à 1 314 millions d'euros.

Le carnet de commandes progresse de 18 % par rapport à fin juin 2010, à 2,5 milliards d'euros.

Le premier semestre 2011 confirme l'amélioration progressive de la rentabilité de **Colas**.

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 8 % et s'élève à 5 400 millions d'euros (+ 15 % en France et - 3 % à l'international). Après un premier trimestre ayant bénéficié de conditions climatiques favorables en France, l'activité est restée solide au deuxième trimestre. Comme attendu, le résultat opérationnel courant est en amélioration (+ 34 millions d'euros par rapport au premier semestre 2010) grâce aux premiers effets positifs du plan d'action engagé en 2010. Le résultat net s'élève à 2 millions d'euros, en progression de 31 millions d'euros par rapport au premier semestre 2010.

La bonne activité commerciale du premier semestre 2011 a permis de maintenir le carnet de commandes à un niveau élevé de 7,2 milliards d'euros (stable par rapport à fin juin 2010), malgré la croissance du chiffre d'affaires.

TF1 réalise un très bon premier semestre et confirme son redressement.

Le chiffre d'affaires de **TF1** est quasiment stable à 1 278 millions d'euros. La marge opérationnelle courante est en forte amélioration à 14,6 % (+ 6,5 points par rapport au premier semestre 2010) et le résultat net ressort à 119 millions d'euros (+ 61 %). TF1 confirme ainsi sa capacité à maîtriser ses coûts et à adapter son modèle économique.

Standard & Poor's a relevé la notation de TF1 à BBB+/perspective stable, reflétant ainsi une structure financière solide.

Bouygues Telecom poursuit sa stratégie de croissance dans un environnement très concurrentiel et réalise un premier semestre conforme à ses attentes.

Le chiffre d'affaires de **Bouygues Telecom** progresse de 5 % à 2 866 millions d'euros et le chiffre d'affaires réseau de 3 % à

2 575 millions d'euros. Comme anticipé, l'EBITDA est stable hors impact de la baisse des différentiels de terminaisons d'appel, et ce malgré une pression concurrentielle très forte. Il ressort à 665 millions d'euros (- 9 %) et le résultat net à 213 millions d'euros (- 19 %).

Dans un marché Mobile très animé, Bouygues Telecom a gagné 206 000 nouveaux clients Forfait Mobile au premier semestre 2011, soit 21 % de la croissance nette du marché⁽¹⁾. Au 30 juin 2011, le parc total clients s'élève ainsi à 11 187 000 dont 80 % de clients Forfait Mobile (+ 1,3 point sur un an). Le 18 juillet 2011, Bouygues Telecom innove une nouvelle fois avec le lancement de B&YOU, un concept d'offre Mobile imaginé pour la génération internet.

Sur le marché du Haut Débit Fixe, 215 000 nouveaux clients ont rejoint Bouygues Telecom au premier semestre 2011⁽²⁾. Le parc total atteint 1 023 000 clients Haut Débit Fixe au 30 juin 2011.

Alstom

La contribution financière d'Alstom au résultat net de Bouygues ressort à 94 millions d'euros (216 millions d'euros au premier semestre 2010). Comme annoncé, après un premier trimestre fortement affecté par des charges non récurrentes prises en compte par Alstom au cours de son deuxième semestre 2010/11, la contribution d'Alstom au résultat net de Bouygues s'établit à 71 millions d'euros au deuxième trimestre 2011 (contre 101 millions d'euros au deuxième trimestre 2010).

Dans la lignée du second semestre 2010/11, Alstom a enregistré une forte croissance de ses commandes au premier trimestre 2011/12 et a confirmé son objectif de marge opérationnelle situé entre 7 et 8 % pour l'exercice 2011/12.

Situation financière

La capacité d'autofinancement est en légère croissance à 1 502 millions d'euros et reflète l'évolution du résultat opérationnel. Ainsi qu'anticipé, les investissements d'exploitation nets sont en augmentation et s'élèvent à 651 millions d'euros (+150 millions d'euros par rapport au premier semestre 2010), conduisant ainsi à un cash flow libre⁽³⁾ de 494 millions d'euros.

L'endettement net du Groupe est quasi stable par rapport à fin juin 2010 à 4,3 milliards d'euros.

Annulation d'actions

Le conseil d'administration a décidé l'annulation de 9 973 287 actions dont 5 153 093 actions acquises au premier semestre 2011. Après cette annulation, le nombre d'actions s'élève à 356 307 709 actions et les droits de vote à 479 801 903.

⁽¹⁾ Données Arcep.

⁽²⁾ Comprend les abonnements Haut Débit et Très Haut Débit.

⁽³⁾ Avant variation du Besoin en Fonds de Roulement.

Objectif de chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires des métiers

(millions d'euros)	Réalisé 2010	Objectif 2011			Variation
		Publié en mars	Publié en mai	Publié en août	
Bouygues Construction	9 235	9 400	9 600	9 600	+ 4 %
Bouygues Immobilier	2 418	2 440	2 440	2 440	+ 1 %
Colas	11 661	11 800	11 800	11 900	+ 2 %
TF1	2 622	2 630	2 630	2 630	=
Bouygues Telecom	5 636	5 730	5 730	5 730	+ 2 %
Holding et divers	132	120	120	120	ns
Retraitements intra-Groupe	(479)	(420)	(420)	(420)	ns
TOTAL	31 225	31 700	31 900	32 000	+ 2 %
dont France	21 576 ⁽¹⁾	22 000	22 100	22 400	+ 4 %
dont international	9 649 ⁽¹⁾	9 700	9 800	9 600	- 1 %

(1) Suite au changement de statut de Mayotte qui est devenu un département français, le chiffre d'affaires a été reclassé en France.

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social (en millions d'euros)	335	348	343	354	366
b) Nombre des actions ordinaires existantes	334 777 583	347 502 578	342 818 079	354 267 911	365 862 523
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice d'options de souscription	20 094 262	19 803 112	6 650 786	6 785 691	6 192 274
2. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en millions d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	60	68	80	69	66
b) Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	490	603	828	836	655
c) Impôts sur les bénéfices	61	165	145	135	194
d) Intéressement dû au titre de l'exercice		(1)	(1)	(1)	(1)
e) Résultat après impôts et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	603	751	882	1 017	894
f) Résultat distribué	400	510	545	566	585
3. RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	1,65	2,21	2,84	2,74	2,32
b) Résultat après impôts et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	1,80	2,16	2,57	2,87	2,44
c) Dividende brut attribué à chaque action	1,20	1,50	1,60	1,60	1,60
4. PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	175	171	179	179	182
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	29	31	46	31	31
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	11	12	15	13	13

Ordre du jour

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapport des commissaires aux comptes ;
- Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 41 666 666,00 euros par voie de rachat par la société de ses propres actions suivi de l'annulation des actions rachetées,

et autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif ;

- Pouvoirs.

Projet de résolutions

Première résolution

(Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 41 666 666,00 euros par voie de rachat par la société de ses propres actions suivi de l'annulation des actions rachetées, et autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif)

L'assemblée générale, statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et sans préjudice de l'autorisation conférée par la neuvième résolution de l'assemblée générale du 21 avril 2011 :

- autorise le conseil d'administration à faire racheter par la société un nombre maximum de 41 666 666 de ses propres actions en vue de leur annulation entraînant une réduction de capital social d'un montant nominal maximum de 41 666 666,00 euros ;
- autorise à cet effet le conseil d'administration à formuler auprès de tous les actionnaires une offre de rachat par la société d'un nombre maximum de 41 666 666 de ses propres actions dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions faite conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- fixe à 30,00 euros le prix de rachat de chaque action acquise auprès des actionnaires dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions, soit un montant de 1,25 milliard d'euros maximum pour l'opération ;
- décide que les actions rachetées seront annulées, avec tous les droits qui leur sont attachés, y compris le droit au bénéfice de l'exercice en cours, le jour du rachat.

En outre, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, en vue de réaliser la réduction de capital susvisée et notamment pour :

- arrêter le montant définitif de la réduction de capital au vu des résultats de l'offre publique de rachat d'actions, procéder pour chaque actionnaire vendeur à la réduction proportionnelle du nombre d'actions présentées excédant la limite du montant de la réduction de capital, ou réduire le capital à due concurrence des actions achetées, conformément aux dispositions de l'article R. 225-155 du Code de commerce ;
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions acquises dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions, et la valeur nominale des actions annulées, sur les postes « prime d'émission, de fusion, et d'apport », ou encore « réserves statutaires et facultatives » et, de manière générale, sur tout poste de réserve dont la société a la libre disposition ;
- en cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances ;
- procéder à la modification corrélative des statuts ;
- et d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire, prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités utiles à la réalisation de l'autorisation conférée par la présente résolution.

Deuxième résolution

(Pouvoirs)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt, de publicité et autres prévues par la loi.

Participation à l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée

Les actionnaires souhaitant assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront impérativement :

- **pour les actionnaires nominatifs** : être inscrits en compte nominatif au plus tard le mercredi 5 octobre 2011, à zéro heure, heure de Paris ;
- **pour les actionnaires au porteur** : faire établir, par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, une attestation de participation constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable de leurs actions au plus tard le mercredi 5 octobre 2011, à zéro heure, heure de Paris.

Seuls les actionnaires justifiant de cette qualité au 5 octobre 2011 à zéro heure, heure de Paris, dans les conditions rappelées ci-dessus, pourront participer à cette assemblée.

B. Modalités de participation

1. Présence à l'assemblée

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée devront :

- **pour les actionnaires nominatifs** : demander une carte d'admission à la société Bouygues - Service Titres - 32 avenue Hoche - 75008 Paris (Numéro vert : 0 805 120 007 - Fax : 01 44 20 12 42) ;
- **pour les actionnaires au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, qu'une carte d'admission leur soit adressée par la société Bouygues au vu de l'attestation de participation qui lui aura été transmise ; l'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres.

Il est recommandé aux participants à l'assemblée générale du lundi 10 octobre 2011 de bien vouloir se munir de la **CARTE D'ADMISSION** et de **se présenter dès 15 heures**.

2. Vote par correspondance

Les actionnaires n'assistant pas à l'assemblée et désirant voter par correspondance devront :

- **pour les actionnaires nominatifs** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance/pouvoir qui leur sera adressé avec la convocation, à la société Bouygues - Service Titres - 32 avenue Hoche - 75008 Paris ;
- **pour les actionnaires au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un formulaire unique de vote par correspondance/pouvoir.

Le formulaire unique de vote correspondance/pouvoir est également disponible sur le site internet de la société www.bouygues.com rubrique Finances/Actionnaires, Assemblée générale.

Les formulaires uniques de vote par correspondance/pouvoir, dûment remplis et signés et accompagnés (pour les actions au porteur) de l'attestation de participation, devront être reçus effectivement par la société Bouygues - Service Titres - 32 avenue Hoche - 75008 Paris, au plus tard le vendredi 7 octobre 2011, à minuit, heure de Paris.

3. Vote par procuration

Les actionnaires n'assistant pas à l'assemblée pourront se faire représenter en donnant pouvoir au président de l'assemblée générale, à leur conjoint, au partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire ou à toute autre personne physique ou morale de leur choix dans les conditions indiquées à l'article L. 225-106 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la procuration donnée par un actionnaire pour se faire représenter doit être signée par l'actionnaire. Celui-ci indiquera ses nom, prénom usuel et domicile, et pourra désigner un mandataire, dont il précisera les nom, prénom et adresse ou, dans le cas d'une personne morale, la dénomination ou raison sociale et le siège social. Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Il est précisé que, pour toute procuration sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Les actionnaires souhaitant être représentés devront :

- **pour les actionnaires nominatifs** : renvoyer à la société, selon les modalités indiquées ci-après, le formulaire unique de vote par correspondance/pouvoir qui leur sera adressé avec la convocation ;

- **pour les actionnaires au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un formulaire unique de vote par correspondance/pouvoir.

Le formulaire unique de vote par correspondance/pouvoir est également disponible sur le site internet de la société www.bouygues.com rubrique Finances/Actionnaires, Assemblée générale.

Les procurations, dûment remplies et signées, accompagnées, pour les actionnaires au porteur, de l'attestation de participation, devront être transmises :

- soit par courrier adressé à la société Bouygues – Service Titres – 32 avenue Hoche – 75008 Paris ;
- soit par voie électronique, sous forme de copie numérisée en pièce jointe d'un e-mail envoyé à l'adresse bymandatag2011@bouygues.com.

Pour pouvoir être valablement prises en compte, les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, soit le vendredi 7 octobre 2011, à 15h00, heure de Paris. Les copies numérisées des formulaires non signés ne seront pas prises en compte.

L'actionnaire peut révoquer son mandataire, étant précisé que la révocation devra être effectuée par écrit et communiquée à la société dans les mêmes formes que la nomination.

Il est précisé que seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique bymandatag2011@bouygues.com ; toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

C. Demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'assemblée

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-105 du Code de commerce, un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions prévues à l'article R. 225-71 du Code de commerce ou une association d'actionnaires répondant aux conditions prévues par l'article L. 225-120 du Code de commerce ont la faculté de demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolution.

Le président du conseil d'administration accuse réception des demandes d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution, par lettre recommandée, dans un délai de cinq jours à compter de cette réception. Le point ou projet de résolution sera inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée et porté à la connaissance des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Toute demande d'inscription de point ou de projet de résolution doit être envoyée à la société au plus tard le

vingt-cinquième jour précédant l'assemblée, c'est-à-dire le jeudi 15 septembre 2011, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à Bouygues – Secrétariat général – 32 avenue Hoche – 75008 Paris, soit par e-mail envoyé à l'adresse byodjag2011@bouygues.com. La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être accompagnée d'un bref exposé des motifs. La demande d'inscription de projets de résolution est accompagnée du texte des projets de résolution, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

Les auteurs de la demande devront justifier, à la date de leur demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée par l'inscription des titres correspondants soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. Ils transmettront avec leur demande une attestation d'inscription en compte.

L'examen du point ou du projet de résolution par l'assemblée est en outre subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le mercredi 5 octobre 2011, à zéro heure, heure de Paris.

Lorsqu'un projet de résolution porte sur la présentation d'un candidat au conseil d'administration, il est accompagné des renseignements prévus au 5° de l'article R. 225-83 du Code de commerce : les nom, prénom usuel et âge du candidat, ses références professionnelles et ses activités professionnelles au

cours des cinq dernières années, notamment les fonctions qu'il exerce ou a exercées dans d'autres sociétés ; le cas échéant, les emplois et fonctions occupés dans la société par le candidat et le nombre d'actions de la société dont il est titulaire ou porteur.

Il est précisé que seules les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'assemblée pourront être envoyées à l'adresse électronique byodjag2011@bouygues.com ; toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

D. Questions écrites

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le conseil d'administration est tenu de répondre au cours de l'assemblée. Une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site internet de la société www.bouygues.com dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

Les questions écrites devront être envoyées au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale, c'est-à-dire le mardi 4 octobre 2011, à minuit, heure de Paris, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de

réception adressée au président du conseil d'administration, Bouygues – 32 avenue Hoche – 75008 Paris, soit par e-mail envoyé à l'adresse byqeag2011@bouygues.com. Elles devront être accompagnées, pour les actionnaires au porteur, d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du code monétaire et financier.

Il est précisé que seules les questions écrites au sens de l'article R. 225-84 précité pourront être envoyées à l'adresse électronique byqeag2011@bouygues.com ; toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

E. Documents publiés ou mis à la disposition des actionnaires

Les informations et documents destinés à être présentés à l'assemblée, conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce, pourront être consultés à compter du 19 septembre 2011 sur le site internet de la société www.bouygues.com rubrique Finances/Actionnaires.

Les documents et renseignements énumérés aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce, ainsi que les documents visés aux articles R. 225-89 et R. 225-90 du Code de commerce, seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, 32 avenue Hoche – 75008 Paris.

Cette mise à disposition interviendra, selon le document concerné, soit à compter de la publication de l'avis de convocation, soit pendant le délai de quinze jours précédant la réunion de l'assemblée.

Le cas échéant, la société publiera sans délai sur son site internet www.bouygues.com rubrique Finances/Actionnaires, les points ou projets de résolution qui seraient ajoutés à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires dans les conditions précisées au paragraphe C. ci-avant.

Demande d'envoi de documents et renseignements

Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2011

À retourner à :
Société BOUYGUES
Service Titres
32 avenue Hoche – 75008 PARIS

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Demeurant :

propriétaire de : actions sous la forme :

- nominative,
- au porteur, inscrits en compte chez (banque, établissement financier ou société teneur de comptes) :

prie la société BOUYGUES, conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, de me faire parvenir, en vue de l'assemblée générale visée ci-dessus, les documents et renseignements visés par l'article R. 225-83 dudit Code :

- à mon adresse ci-dessus,
- à l'adresse postale suivante :

Fait à le

(signature)

NOTA - Les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de la société www.bouygues.com

- En vertu de l'alinéa 3 de l'article R. 225-88 du Code de commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par demande unique, obtenir de la société l'envoi de ces documents et renseignements à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures. Pour bénéficier de cette faculté, cocher cette case :



Société Anonyme au capital de 356 307 709 €
Siège social : 32 avenue Hoche – 75008 PARIS

572 015 246 RCS PARIS – APE : 7010Z



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.